

Et Dieu se repentit

par Alain Kitt

L'idée que Dieu puisse « *se repentir* » - dans les traductions plus récentes on lit « regretter », « *changer d'avis* » ou « *revenir sur sa décision* » - est surprenante. Dieu n'est-il pas celui chez qui il n'y a ni changement, ni ombre de variation (Je 1.17) ? Ses dons gratuits et son appel ne sont-ils pas irrévocables ? « Dieu n'est pas un *homme pour éprouver du regret* » (1 S 15.29, trad. La Colombe), pourtant quelques lignes plus loin dans le même chapitre nous lisons qu'il a eu du regret d'avoir fait régner Saül sur Israël ! Dieu ne connaissait-il pas l'avenir de Saül ?

Le paradoxe provient de ce que Dieu, pour se faire comprendre aux êtres limités que nous sommes, utilise le langage humain. Cette contradiction apparente témoigne en fait de la souveraineté de Dieu et de sa fidélité, et en même temps du fait qu'il n'est pas indifférent aux changements d'attitude (positifs ou négatifs) chez ses créatures.

En « se repentant », par exemple, du mal qu'il avait résolu de faire aux habitants de Ninive (Jon 3.10), Dieu reste simplement fidèle à ses promesses et à son dessein, qui est de faire grâce à tout homme qui se repent de son péché et change de mode vie : en l'occurrence, Dieu avait compassion des habitants de Ninive (Jon 4.11). Jonas n'a pas apprécié cet aspect de la personne de Dieu (4.2)...

Le prophète Jérémie semble avoir mieux réagi quand Dieu lui a appris la même vérité après la visite qu'il lui a fait faire chez le potier (Jr 18.6-10).

La contradiction apparente doit nous garder de la présomption : les promesses de Dieu sont pour ceux qui ont une foi réelle et active, et non pas pour ceux qui lui tournent le dos ; elle doit aussi nous empêcher de sombrer dans le désespoir : Dieu pardonne les fautes de ceux qui se repentent et se tournent vers lui, de sorte que le châtement fait place à la bénédiction.

A.K.